

Suffit-il de nous abriter derrière notre participation à la Commission internationale? La Commission internationale a été constituée il y a environ 11 ans. Elle a œuvré au Vietnam du Nord aussi bien qu'au Vietnam du Sud. A certains moments, elle avait des équipes mobiles qui parcouraient le pays pour voir ce qui s'y passait. Je me rends compte que, depuis un an, la Commission est restée inactive. Les équipes ont été retirées du Vietnam du Nord et je doute fort qu'on puisse circuler dans le Nord ou dans le Sud sans courir de danger. La Commission internationale n'a donc pas un grand rayon d'action. Le ministre s'est fié à un rapport de la Commission en 1962.

**L'hon. M. Martin:** Tout comme le gouvernement précédent.

**L'hon. M. Churchill:** Pardon?

**L'hon. M. Martin:** Tout comme le gouvernement précédent.

**L'hon. M. Churchill:** Il indiquait que des forces s'infiltraient pour appuyer les rebelles du Vietnam du Sud. Puis le ministre a signalé un rapport datant de février 1965 qui affirme que la Commission internationale est apparemment entrée en contact avec le gouvernement du Vietnam du Nord. Mais c'est à peu près tout ce que la Commission a fait en presque quatre ans. Je me demande si elle garde encore quelque utilité. Le ministre affirme qu'elle nous représente au Vietnam et qu'elle nous laisse une porte d'entrée au cas où on parviendrait à entamer des négociations. Mais je n'ai plus grand espoir à ce sujet, alors que d'autres forces s'exercent et que des pays plus puissants que le Canada se sont mis en frais de régler le problème.

Le ministre s'abrite derrière notre adhésion à la Commission internationale. Le ministre de la Défense nationale, en répondant à une question que je lui ai posée l'autre jour, s'abritait derrière la Commission internationale. Je lui ai demandé si le gouvernement envisageait d'envoyer des observateurs militaires au Vietnam du Sud afin de voir quelles méthodes de guerre étaient employées dans cette région. Il ne s'agissait pas—comme me l'a écrit un correspondant—de découvrir comment tuer des femmes et des enfants ou comment torturer des prisonniers. Cela est ridicule. Mais si nos forces armées doivent atteindre le maximum d'efficacité comme troupes d'attaque, il faut qu'elles soient informées des méthodes modernes de guerre, et l'emploi

[L'hon. M. Churchill.]

d'hélicoptères au Vietnam du Sud par les forces américaines devrait être étudié par le Canada. Des observateurs militaires devraient étudier les méthodes de combat dans la jungle et contre les guérilleros. Je ne pense pas que les forces canadiennes soient suffisamment entraînées pour prendre part à ce genre de combat, bien qu'il soit possible qu'un jour nous soyons obligés de nous battre contre les guérilleros ou dans la jungle.

A mon sens, nous ne devrions pas nous retrancher derrière notre appartenance à la Commission internationale. Le ministre parle de soumettre ces questions à la table des négociations. Toute le monde voudrait qu'il en soit ainsi. Personne n'est obligé, à notre époque, de dire qu'il est contre la guerre ou que les horreurs de la guerre le révoltent. Il y a cinquante ans que j'entends parler des horreurs de la guerre. Il n'est pas besoin de battre sa coulpe en disant «C'est terrible». Oui, c'est terrible. Le XX<sup>e</sup> siècle a été marqué par des hostilités, et elles se continuent. Je ne connais personne qui préconise la guerre comme moyen d'exterminer des populations. Mais nous devons envisager les réalités de la situation. Nous ne sommes pas à l'abri des menaces de guerre. Nous espérons que la balance de la terreur nous épargnera la guerre atomique et thermonucléaire, mais nous ne sommes pas à l'abri des périls d'une guerre selon les méthodes dites classiques, comme celles auxquelles on a recours au Vietnam du Sud.

Je m'aperçois, monsieur le président, que l'heure des mesures d'initiative parlementaire est arrivée. Je poursuivrai mes observations plus tard.

**L'hon. M. Martin:** J'aimerais simplement déposer les documents que j'ai promis à l'honorable député—l'échange de notes entre le haut-commissaire du Royaume-Uni et moi-même.

**M. le président:** Il conviendrait mieux de déposer les documents lorsque l'Orateur sera au fauteuil.

Comme il est six heures, je dois quitter le fauteuil afin que la Chambre puisse passer à l'examen des mesures d'initiative parlementaire.

**L'hon. M. Martin:** Je dépose maintenant l'échange de notes entre moi-même en qualité de secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le haut-commissaire du Royaume-Uni au Canada au sujet d'un accord intervenu entre les deux pays en vue de collaborer dans l'imposition de sanctions contre la Rhodésie du Sud.